APPEL À CANDIDATURES

BINÔMES ARTISTE - SCIENTIFIQUE

MED MORIA - VIV'OCEAN 2027

8 - 14 novembre 2027 • Menton, Port de Garavan

« L'impact de l'océan sur l'humanité »

L'océan façonne nos existences bien au-delà de ses rivages : il régule le climat, nourrit, inspire l'imaginaire collectif, mais subit aussi de profonds bouleversements : réchauffement, montée des eaux, érosion de la biodiversité marine et disparition d'espèces. Ce thème invite chaque binôme, artiste et scientifique, à explorer l'impact de l'océan sur l'humanité, dans ses deux directions : ce que l'océan nous apporte et continue de façonner dans nos vies, et ce que nos actions lui font subir en retour. Les pistes possibles sont : biodiversité marine et espèces menacées, mémoire et légendes marines, gestes ancestraux de pêche ou de navigation, dérèglement climatique et montée des eaux, frontières entre terre et mer, ou ce que l'océan révèle de notre propre nature.

1. PRÉSENTATION

A.D.E Méditerranée est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), fédération reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé au Port de Menton Garavan. Son Pôle Art & Science de la Mer développe des actions de création, de recherche et de médiation mettant en dialogue artistes, scientifiques et publics autour des enjeux liés à l'océan et à la Méditerranée.

Pour l'édition 2027, A.D.E Méditerranée lance un appel international à candidatures destiné à constituer six binômes artiste-scientifique. Les œuvres produites seront présentées à Menton lors de MED MORIA - VIV'OCEAN, organisé du 8 au 14 novembre 2027. Cette initiative s'inscrit notamment dans la continuité du partenariat développé depuis trois ans entre A.D.E Méditerranée et le laboratoire MICA (Médiations, Informations, Communication, Arts - UR 4426) de l'Université Bordeaux Montaigne.

2. LE BINÔME SE PRÉSENTE ENSEMBLE

L'artiste et le scientifique candidatent conjointement, en tant que binôme constitué. Leur dossier expose simultanément et de façon articulée leur identité, leur démarche propre et la manière dont leur collaboration génère une œuvre nouvelle.

Statut de la collaboration. La candidature commune ne crée entre les deux membres aucune structure juridique particulière. Lorsque leurs contributions participent conjointement à la création d'une œuvre originale commune, celle-ci pourra constituer une œuvre de collaboration au sens du Code de la propriété intellectuelle. La nature de l'œuvre et l'identité de son ou de ses auteurs seront précisées dans la convention conclue avec chaque binôme sélectionné.

L'ARTISTE	LE SCIENTIFIQUE
- Présente sa pratique artistique, ses influences et son langage plastique - Explique comment la rencontre avec le scientifique transforme ou enrichit sa vision - Décrit son apport créatif à l'œuvre commune - Montre comment la science nourrit son imaginaire et son processus de création	- Présente son domaine de recherche, sa discipline et ses travaux - Explique comment la collaboration artistique ouvre de nouvelles perspectives sur son travail - Décrit son apport scientifique à l'œuvre commune - Montre comment l'art devient un vecteur de partage et de diffusion de la connaissance

3. SOUTIEN APPORTÉ AUX BINÔMES SÉLECTIONNÉS

- Aide à la production : 1 500 € maximum par binôme sélectionné. Cette aide contribue aux dépenses directement liées à la conception, à la réalisation de l'œuvre et aux droits d'exposition.

- Versement proposé en deux échéances : 750 € après signature de la convention de production, puis 750 € après réalisation de l'œuvre et transmission des justificatifs prévus par la convention.

- Le versement est effectué au mandataire désigné conjointement par les deux membres. L'aide est attribuée au projet commun et ne constitue pas une aide de 1 500 € pour chacun des membres.

- Transport : A.D.E Méditerranée prend en charge, dans les limites et selon les modalités fixées par la convention, le transport aller-retour des œuvres jusqu'à Menton ainsi que leur manutention sur le lieu d'exposition.

- Déplacement et hébergement : les frais de déplacement et d'hébergement des artistes et scientifiques sélectionnés, nécessaires à leur venue à Menton dans le cadre de MED MORIA - VIV'OCEAN 2027, pourront être pris en charge par A.D.E Méditerranée, selon les modalités et plafonds fixés dans la convention, sur présentation des justificatifs des dépenses effectivement engagées.

- Exposition : présentation des œuvres dans le cadre de MED MORIA - VIV'OCEAN 2027, à Menton, du 8 au 14 novembre 2027.

- Rencontre avec le public : chaque binôme participe à une table ronde présentant conjointement la démarche artistique, le travail scientifique et l'enrichissement mutuel issu de la collaboration.

4. ENGAGEMENTS DES BINÔMES SÉLECTIONNÉS

- Réaliser l'œuvre entre la sélection et l'automne 2027 et la livrer à Menton au plus tard le 5 novembre 2027, sauf disposition particulière convenue avec l'organisation.

- Participer aux réunions de suivi organisées par le Comité artistique. Celui-ci, composé de 5 à 7 membres (responsable du Pôle Art, artistes, scientifiques et représentant(s) de l'association), assure la sélection, l'accompagnement et la validation des besoins techniques.

- Participer à une table ronde d'environ une heure lors de l'événement.

- Être présent à Menton pour l'installation lorsque la nature de l'œuvre l'exige, ainsi que pour les temps de l'événement définis avec l'organisation.

Retrait d'un membre du binôme. En cas de retrait, A.D.E Méditerranée doit être informée immédiatement par écrit. Le Comité artistique examine si le projet peut être poursuivi, si un remplacement exceptionnel peut être accepté ou s'il convient de mettre fin au soutien. En cas d'abandon définitif, les sommes versées et non engagées ou non justifiées pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.

Propriété intellectuelle et communication. Les auteurs demeurent titulaires de leurs droits de propriété intellectuelle. Pour les besoins de MED MORIA - VIV'OCEAN 2027, ils accordent à A.D.E Méditerranée, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et représenter des photographies, extraits vidéo ou représentations de l'œuvre à des fins de présentation, communication, information, archives et valorisation non commerciale du projet. ADE peut mettre ces éléments à disposition de ses partenaires institutionnels et des médias aux mêmes fins

Cette autorisation couvre les supports imprimés d'A.D.E Méditerranée et de son partenaire « Le Mica », sites internet, réseaux sociaux, dossiers institutionnels, supports pédagogiques, communiqués de presse et supports de présentation du programme, pour le monde entier et pour une durée de cinq ans à compter du 8 novembre 2027. Toute utilisation commerciale ou exploitation excédant ce périmètre nécessite un accord distinct. Le nom du ou des auteurs est mentionné lors de toute utilisation.

Droit à l'image. La captation et l'utilisation de l'image et de la voix des artistes et scientifiques lors de MED MORIA - VIV'OCEAN 2027 feront l'objet d'une autorisation spécifique précisant les supports, finalités, durée et conditions d'utilisation.

5. CONTRAINTES TECHNIQUES

- Les œuvres doivent être conçues pour pouvoir être transportées et installées dans des conditions raisonnables.

- À titre de référence, une œuvre ou chacun de ses éléments constitutifs ne devra pas excéder 2,00 m × 1,50 m × 1,50 m ni un poids unitaire de 80 kg, sauf dérogation expressément accordée par le Comité artistique.

- Médiums acceptés : peinture, photographie, vidéo, sculpture, installation, art numérique, céramique, œuvre sonore et autres médiums après avis du Comité artistique.

- Les installations démontables sont admises. Toute contrainte particulière de transport, montage, alimentation électrique, projection, suspension, conservation ou sécurité doit être indiquée dans le dossier.

- Pour la vidéo et le numérique, le matériel standard de projection peut être fourni par l'organisation ; les besoins spécifiques doivent être précisés.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est déposé conjointement par les deux membres du binôme et comprend :

L'ARTISTE	LE SCIENTIFIQUE
- Biographie (15 lignes max.) - Démarche artistique : univers, pratique, médiums - Portfolio ou liens : 5 à 10 œuvres - Photo (JPG ou PNG)	- Biographie (15 lignes max.) - Démarche scientifique : discipline, institution, travaux - Publications ou références : 5 à 10 travaux - Photo (JPG ou PNG)

+ NOTE D'INTENTION COMMUNE (1 page max.)
Description du projet et de son ancrage dans le thème « L'impact de l'océan sur l'humanité ». Présentez la genèse de votre rencontre, la manière dont vos deux langages - plastique et scientifique - s'articulent pour donner naissance à une œuvre, et en quoi le projet illustre concrètement l'impact de l'océan sur l'humanité. Précisez la forme envisagée pour l'œuvre finale, les étapes de travail, le calendrier de réalisation ainsi que les besoins techniques et logistiques.

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délai ne seront pas examinés.

7. TRANSPORT, MANUTENTION, ASSURANCE ET CAS DE FORCE MAJEURE

Transport et manutention. Les modalités pratiques, plafonds éventuels et conditions de prise en charge par A.D.E Méditerranée seront définis dans la convention conclue avec chaque binôme. Chaque œuvre devra faire l'objet d'une déclaration préalable de valeur.

Assurance. Les conditions d'assurance pendant le transport aller, l'installation, l'exposition et le transport retour seront précisées dans la convention. Les auteurs doivent signaler toute exigence particulière liée à la fragilité, à la valeur ou aux conditions de conservation de leur œuvre.

Force majeure, report ou annulation. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté rendant impossible l'organisation de MED MORIA - VIV'OCEAN aux dates prévues, A.D.E Méditerranée pourra reporter, modifier ou annuler tout ou partie de l'événement. En cas de report, les engagements pourront être adaptés d'un commun accord. En cas d'annulation définitive, les dépenses de production déjà engagées et dûment justifiées seront examinées dans la limite du montant de l'aide attribuée.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - RGPD

Responsable du traitement : A.D.E Méditerranée. Les données personnelles recueillies dans le cadre de cet appel à candidatures sont traitées afin d'assurer la réception, l'instruction et le suivi des candidatures, la sélection des binômes et l'organisation de MED MORIA - VIV'OCEAN 2027.

Ce traitement est fondé sur les démarches précontractuelles entreprises à la demande des candidats et, pour les opérations nécessaires à l'organisation et au suivi du projet, sur l'exécution de la convention conclue avec les binômes sélectionnés. Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées d'A.D.E Méditerranée et aux membres du Comité artistique chargés de la sélection et du suivi. Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction des candidatures et au suivi du projet, puis archivées ou supprimées conformément aux obligations légales applicables. Les personnes concernées peuvent exercer, selon les conditions prévues par la réglementation, leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition en écrivant à : ademediterranee@gmail.com. Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. MODALITÉS DE DÉPÔT

Envoi	Par courriel, en format PDF
Adresse	ademediterranee@gmail.com
Objet	Candidature MED MORIA 2027 - [Artiste] & [Scientifique]
Date limite	30 novembre 2026 - minuit, heure de Paris
Contact	Christelle Esperto - +33 (0)9 77 99 58 63

10. CALENDRIER

15 octobre 2026	Lancement de l'appel à candidatures
30 novembre 2026	Clôture des candidatures
Décembre 2026	Annonce des 6 binômes sélectionnés
Janv. 2027 - oct. 2027	Création, accompagnement et suivi de production
5 novembre 2027	Date cible de livraison des œuvres à Menton
6 - 7 novembre 2027	Installation des œuvres
8 - 14 novembre 2027	MED MORIA - VIV'OCEAN : exposition, tables rondes, conférences

Convention avec les binômes sélectionnés

Les dispositions relatives à l'aide à la production, au calendrier, au transport, aux frais de déplacement et d'hébergement, à l'assurance, aux droits de propriété intellectuelle, au droit à l'image et à la communication, au retrait éventuel d'un membre du binôme et aux conditions de report ou d'annulation seront formalisées dans une convention de production et de participation conclue entre A.D.E Méditerranée et chaque binôme sélectionné.

MED MORIA - VIV'OCEAN 2027
8 - 14 novembre 2027 • Menton, Port de Garavan

A.D.E Méditerranée - Pôle Art & Science de la Mer